



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes

Conférence de presse
19 octobre 2010 – Le Tréport

Un débat suivi et argumenté, passionné et chargé d'émotion

Quelques chiffres sur les moyens d'information :

- Appui sur les acteurs pour diffuser l'information
- Bureau au Tréport ouvert au public
- 110000 journaux du débat n°1 et synthèses du dossier du maître d'ouvrage boîtés et 30000 distribués en mairie
- 13300 tracts distribués
- 3000 affiches chez les commerçants
- 220 affiches en mairie
- 4 jeux d'exposition
- 510 articles de presse

Un contexte du débat critiqué : incertitudes sur le calendrier, le cadre législatif, le nombre et la localisation de projets potentiels

- Critique d'un débat sur un projet et non sur un schéma général d'implantation de l'éolien en mer (concertation sur les façades maritimes)
- Forte crainte d'une multiplication de projets en Manche Est (appels d'offres, objectif Grenelle : 6000 MW)
- Taxe : imprécisions qui créent des inquiétudes
 - 1/2 aux communes : critères à revoir (trait de côte au lieu de population)
 - 1/2 au département du point de raccordement (Seine-Maritime) : l'amendement à la loi pêche affecte 35% aux comités de pêche régionaux porteurs de projets

Forte demande d'ancrer le projet dans le territoire

- **Demandes répétées pour une participation de la population à la définition du projet, à son financement et pour des retombées économiques et sociales réelles (financement citoyen, public/privé)**
- **Crainte d'être défavorisés (manque d'équité dans la répartition de la production d'énergie sur le territoire : la région a assez "donné") couplée avec une impression d'abandon de la part des élus**

Controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française

- La nécessité de développer l'éolien est discutée : le choix français du nucléaire conduit à penser qu'on peut se passer d'autres énergies ; certains voient dans l'éolien la possibilité de se substituer progressivement au nucléaire
- *Doutes sur :*
 - la capacité de l'éolien à contribuer à la lutte contre les GES (fabrication, transport, assemblage...) et interrogation sur le besoin de compléter avec une production thermique (non jusqu'à 20000MW, répond RTE) ; certains argumentent sur une énergie propre, non productrice de déchets et dont la source est inépuisable et gratuite
 - le taux d'efficacité de l'éolien (42% contre 85% pour le nucléaire)

Controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française

- Critique et réticence à confier à un opérateur privé la production d'énergie, d'intérêt général
- Surcoût jugé trop élevé et injuste : augmentation de la CSPE pour financer des intérêts privés (coût de rachat de l'éolien fixé à 0,13€ alors que le prix du marché est de 0,05€)
- Craintes sur le démantèlement des parcs en mer (friche industrielle en mer), malgré l'obligation de l'opérateur de fournir des garanties

La plus grande partie des pêcheurs est opposée au projet

Les pêcheurs expriment leur opposition et craignent :

- la suppression d'une zone de pêche importante (72km²)
- la perte d'emplois directs et indirects
- l'impossibilité de chaluter
- les perturbations liées aux travaux – migration des bancs de poissons, zones de frai

Ils réfutent l'idée d'une diversification ou reconversion.

Mais, si le projet leur est imposé, ils posent leurs conditions

- concertation sur l'implantation du parc et sa forme, sur l'immersion de récifs artificiels
- interdiction de toute pêche à l'intérieur du parc (Grande Commission Nautique)
- câbles de qualité ensouillés profondément (Grande Commission Nautique)
- collaboration pour la définition et le suivi des études
- indemnisation pour la phase chantier
- augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc (Europe)
- reversement garanti aux comités de pêche (pêcheurs sur place et à l'année en priorité) (Etat)

La Compagnie du Vent a répondu aux demandes qui sont de son ressort

La sécurité, un élément majeur très présent dans le débat

Les pêcheurs, plaisanciers et riverains redoutent :

- **risques de collisions** notamment en raison de la **proximité du rail de la Manche très fréquenté** (multiplication d'écueils, perturbation des appareils magnétiques, attrait pour la plaisance...)
- **risques de pollution** (phase chantier + risque de marée noire)
- **la présence de mines : incertitude sur la position de la Préfecture Maritime**

L'impact du projet sur les paysages : des échanges vifs,

des positions personnelles très affirmées

- *Visibilité de jour :*

- dégradation catastrophique et irrémédiable d'un paysage exceptionnel pour les uns (zone industrielle en mer)
- les éoliennes sont belles en elles-mêmes et plus esthétiques qu'une centrale nucléaire pour les autres
- les simulations de La Compagnie du Vent ne convainquent pas,

- *Impact lumineux de nuit :*

- crainte d'une présence lumineuse et d'un clignotement permanent (guirlande de Noël)

- demande de synchroniser les feux

Emploi et formation : attente de retombées locales avant tout

- **Les emplois annoncés doivent être comparés aux emplois perdus**
- **Retombées économiques locales et emplois pour le territoire : condition sine qua non des acteurs socio-économiques pour soutenir le projet (demande de garanties)**
- **Pour créer une filière de fabrication (et pas seulement d'assemblage), il faut 200 éoliennes/an pendant 3 ans ; quel engagement du MO pour favoriser une filière locale en valorisant les savoir-faire existants, compte tenu de l'avance étrangère ?**
- **Formation : deux pôles déjà à l'oeuvre et d'autres en projet**

L'impact sur les écosystèmes : critiques sur les études et demande d'élaboration conjointe de nouveaux protocoles avec les professionnels

- Craintes de perturbation de la migration des oiseaux, accrues par le risque de multiplication de parcs en **Manche-Est** (France et Angleterre)
- Craintes de perturbation du milieu sous-marin, à cause des travaux (panache turbide au pied des éoliennes) et de modification de la ressource halieutique et benthique
- Craintes de modifications hydrosédimentaires

Les études de La Compagnie du Vent étant critiquées, les professionnels demandent à être associés à l'élaboration des protocoles d'études et à leur suivi (GIS)

Tourisme : entre craintes et opportunités

Les touristes viennent pour admirer une nature préservée : plusieurs professionnels du tourisme et des participants craignent une baisse d'attractivité à cause de la réduction de l'activité du port de pêche du Tréport et de la dénaturation des paysages

D'autres estiment qu'un parc éolien peut susciter une curiosité touristique et devenir un nouveau lieu d'attraction (tourisme industriel)

Craintes d'une baisse de l'immobilier

Inquiétude d'une dégradation du marché immobilier à l'annonce d'un parc éolien en mer pour les uns (la seule étude produite ne convainc pas) ; certains propriétaires demandent des garanties contre la dévalorisation éventuelle de leur bien

D'autres constatent que les craintes exprimées lors de la construction de Penly ne se sont pas avérées exactes

L'exemple du Danemark, principale référence dans le domaine mais considérée comme non transposable

- Manche plus étroite et beaucoup plus fréquentée
- types de pêches différents
- ressource halieutique différente
- couloirs de migration d'oiseaux plus importants

Néanmoins il a fourni des éléments de comparaison, une base d'observation, de bonnes pratiques dont on peut s'inspirer (concertation, investissement citoyen...)

Les suites du débat

La Compagnie du Vent

- dispose de 3 mois pour annoncer la suite qu'elle compte donner au projet : poursuite, abandon, modification
- doit préciser, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis au débat public , indiquer les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'elle tire du débat public (article L121-13 modifié par la loi Grenelle II)
- doit informer la CNDP, pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique, des modalités d'information et de participation du public mises en oeuvre ainsi que sa contribution à l'amélioration du projet (article L121-13-1 modifié par la loi Grenelle II)
- peut demander à la CNDP de désigner un garant chargé de veiller à la mise en oeuvre de ces modalités



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes

Conférence de presse
19 octobre 2010 – Le Tréport